
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 24 mars 2021 à 11 h 30
Par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

CA21 28 067

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mercredi 24 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Début : 11 h 31

Martin Bourdeau Fin des travaux de la passerelle au parc-nature du Bois de L'Île-Bizard.

Fin : 11 h 32

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 11 h 32

La conseillère madame Suzanne Marceau soulève qu'elle a récemment appris que la commission de l'administration et des priorités s'était penchée sur le dossier d'implantation d'une nouvelle école secondaire à Sainte-Geneviève. Elle demande à être tenu au courant du dossier compte tenu qu'elle représente le district de Sainte-Geneviève. Dans le même ordre d'idées, elle aimerait également être informée du dossier portant sur le rapport des inondations et les suites à y donner.

Fin : 11 h 39

CA21 28 068

Adopter le règlement sur l'occupation du domaine public numéro CA28 0067

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0067 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 par sa résolution CA21 28 031;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0067 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 par sa résolution CA21 28 031;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, lesquels sont lus par la secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement sur l'occupation du domaine public numéro CA28 0067.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1217576004

CA21 28 069

Adopter le règlement CA28 0066-2 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0066-2 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 par sa résolution CA21 28 032;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0066-2 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 par sa résolution CA21 28 032;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, lesquels sont lus par la secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066 (exercice financier 2021) - CA28 0066-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1217576003

CA21 28 070

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 24 mars 2021 à, 11 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.